

Ouverture d'un séminaire sur la prise en charge juridique et judiciaire des femmes et enfants victimes de violence corporelle

## Echange d'informations entre les différents partenaires pour mieux appréhender la problématique de la prise en charge des victimes

L'intérêt que les pouvoirs publics attachent à la protection et au développement harmonieux de la femme et de l'enfant s'est concrétisé par diverses mesures institutionnelles dont la ratification de toutes les conventions internationales en la matière.

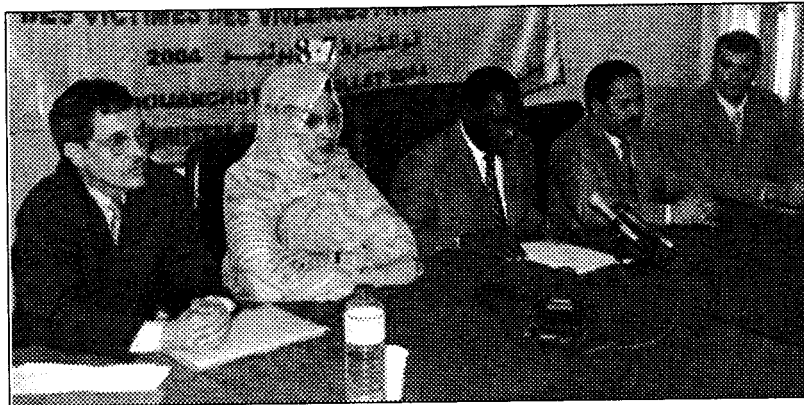
C'est dans ce contexte que s'inscrit également le séminaire sur la prise en charge juridique et judiciaire des femmes et enfants victimes de violence corporelle dont les travaux ont débuté mercredi à Nouakchott. Cette rencontre organisée par le ministère de la Justice avec la collaboration du forum national des droits de la femme et de l'enfant et l'UNICEF a regroupé des juges, des représentants des différents sec-

teurs concernés et de la société civile.

Le séminaire dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Diabira Bakary, ministre de la Justice a pour objectif de permettre un échange d'informations tech-

niques, médicales, juridiques et judiciaires entre les différents partenaires pour mieux appréhender la problématique de la prise en charge des victimes de violences corporelles.

**Lire page 4**



Ouverture d'un séminaire sur la prise en charge juridique et judiciaire des femmes et enfants victimes de violence corporelle

## Echange d'informations entre les différents partenaires pour mieux appréhender la problématique de la prise en charge des victimes

Un séminaire sur la prise en charge juridique et judiciaire des femmes et enfants victimes de violence corporelle a débuté ses travaux mercredi matin à Nouakchott.

Cette rencontre organisée par le ministère de la Justice avec la collaboration du forum national des droits de la femme et de l'enfant et l'UNICEF a regroupé des juges, des représentants des différents secteurs concernés et de la société civile

Ce séminaire a pour objectif de permettre un échange d'informations techniques, médicales, juridiques et judiciaires entre les différents partenaires pour mieux appréhender la problématique de la prise en charge des victimes de violences corporelles.

Prenant la parole à cette occasion, M. Diabira Bakary, ministre de la Justice a déclaré que les Droits de l'Homme



sont l'une des priorités constantes du Président de la République, priorités matérialisées par l'action du gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck. Il a par ailleurs souligné que le législateur mauritanien, conscient des conséquences néfastes de la violence au niveau de la société a privilégié la protection de la femme et de l'enfant conformément aux

accords internationaux dans ce domaine. Il a par ailleurs révélé que la protection juridique ne saurait être efficace si toutefois elle n'est pas placée dans un cadre judiciaire efficient et dans un système social harmonisé. C'est à cela que s'attèle l'Etat sous la direction du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.